

## Cour de révision, 15 avril 1991, R. c/ Ministère Public.

---

<i>Type</i>	Jurisprudence
<i>Jurisdiction</i>	Cour de révision
<i>Date</i>	15 avril 1991
<i>IDBD</i>	26071
<i>Matière</i>	Pénale
<i>Décision antérieure</i>	<a href="#">Cour d'appel, 5 mars 1991</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Intérêt jurisprudentiel</i>	Fort
<i>Thématique</i>	Procédure pénale - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/jurisprudence/cour-revision/1991/04-15-26071>

## **Abstract**

### **Cour de révision**

Pourvoi - Désistement - Donné acte

### **Résumé**

Il doit être donné acte par arrêt du désistement d'un pourvoi.

---

### **La Cour de révision, statuant en matière pénale**

Attendu que C. R. a, par déclaration du 11 mars 1991 formé un pourvoi en révision contre l'arrêt rendu le 5 mars 1991 par la Chambre du Conseil de la Cour d'appel statuant comme juridiction d'instruction ayant ordonné son maintien en détention ;

Attendu que par déclaration en date du 25 mars 1991, R. s'est désisté de son pourvoi ;

Qu'il convient de lui en donner acte ;

### **PAR CES MOTIFS,**

Donne acte à R. du désistement du pourvoi qu'il avait formé le 11 mars 1991 ;

Ordonne la restitution à R. du montant de l'amende déposée ;

MM. Bel, prem. prés. rapp. ; Pucheus, v. prés. ; Charliac, cons. ; Carrasco, proc. gén.

## **Note**

La Cour de révision a ainsi statué à l'occasion d'un pourvoi formé par R. contre un arrêt rendu le 5 mars 1991 par la Chambre du Conseil de la Cour d'appel statuant comme juridiction d'instruction ayant ordonné son maintien en détention.

## Notes

## Liens

1. Décision antérieure

^ [p.1] <https://legimonaco.mc/jurisprudence/cour-appel/1991/03-05-26047>